



DÉLIBÉRATION

du 17 juillet 2023

Présents : 22 Excusés : 5 5 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire . Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Laurence BERNARD TANGUY, (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIE). Assistait également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Ludovic LEDUC Date de la convocation : 10 juillet 2023
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 18 JUIL. 2023 Publiée, le 21/07/2023 Notifiée, le	FINANCES <i>Fixation d'un tarif horaire pour l'utilisation du terrain synthétique Gabriel BORDAY</i>
Délibération n°23.5.6	

Madame le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 21 juillet 2020 fixant le tarif d'utilisation du stade Gabriel BORDAY à 17€ par heure. Ce tarif est facturé aux associations sportives non mésangéennes et avec lesquelles aucune convention n'a été passée.

En raison de l'évolution des tarifs des fluides, du coût horaire des agents municipaux et du coût du décompactage, le coût d'exploitation a été réactualisé pour être porté à **29,48€ de l'heure**, selon suivant :

- Dépenses de fonctionnement annuelles 2022 : 45 401.96€ (dépenses liées aux vestiaires et au terrain, en dehors des dépenses d'investissement)
- Temps d'utilisation par le club de Mésanger : 1 540h (35h par semaine X 44 semaines)
- **Soit un coût horaire d'utilisation de 45 401.96 / 1 540 = 29.48€**

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **FIXE** le tarif d'utilisation horaire des équipements (terrains + vestiaire + éclairage) du stade Gabriel BORDAY à 29.48€

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ludovic LEDUC
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

